Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20250130-DEL-2025-19-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-19

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

# Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET, MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIANT, SOULAS: du SYANE.

Membres en exercice : 29 Présents : 18 Représentés par mandat : 0

Objet: COMMUNE DE VALLORCINE - PLAN DROIT - AMENAGEMENT DE VOIRIE, CREATION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

## Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, la création d'une conduite d'eau potable et la commune de VALLORCINE réalise l'aménagement de la voirie à Plan Droit.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la CCVCMB, la commune et le SYANE un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La CCVCMB est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20250130-DEL-2025-19-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
- 2. à désigner M. Fernand DESCHAMPS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Christian BOUVARD son suppléant,
- 3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Présiden

Syane

JOET BAUD-GRASSET.

